



HAL
open science

Modes de vie et consommation énergétique des ménages

Michèle Lalanne, Rémi Bénos, Thibault Courcelle, Christophe Jalaudin, Alice Martin

► **To cite this version:**

Michèle Lalanne, Rémi Bénos, Thibault Courcelle, Christophe Jalaudin, Alice Martin. Modes de vie et consommation énergétique des ménages : Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. 2019. hal-02890288

HAL Id: hal-02890288

<https://hal.science/hal-02890288>

Submitted on 6 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Institut National
Universitaire
Champollion

MODES DE VIE ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES



Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Sous la direction de

MICHÈLE LALANNE **RÉMI BÉDOS**

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un des instruments de l'action publique créé pour mettre en oeuvre la transition énergétique à l'échelle d'un territoire (cf. encart 1). La Communauté d'agglomération d'Albi (C2A), qui totalise une population supérieure à 50 000 habitants (environ 81 000 habitants en 2017), a l'obligation de déployer ce dispositif environnemental à l'échelle de son territoire regroupant seize communes. Plusieurs catégories de populations sont concernées : entreprises, associations, collectivités, citoyens. Les principaux indicateurs statistiques disponibles aux échelles régionales et nationales méritent d'être affinés à l'échelle du territoire. Peu ou pas de données sont disponibles sur les modes de consommation énergétique de la population du grand albigeois, alors que le diagnostic du PCAET commandité par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois identifie le secteur résidentiel comme étant le principal consommateur énergétique du territoire avec 39 % de l'ensemble des consommations annuelles, suivi par l'industrie (25%), les transports (22%) et le tertiaire (11%), (Diagnostic PCAET C2A, juin 2018). Cette recherche propose d'analyser quelques-unes des pratiques et des représentations de ses résidents à partir d'une enquête de terrain réalisée dans le cadre de la formation à la recherche des étudiants du master "Gestion des Territoires et Développement Territorial" de l'Institut National Universitaire Champollion d'Albi. Pour cela, il s'agira de comprendre d'une part quels sont les enjeux soulevés par cette "mise en territoire" du PCAET et d'autre part comment les habitants ont anticipé et se positionnent par rapport à l'économie énergétique dans leur vie quotidienne. Comment le PCAET oriente la transition énergétique à l'échelle de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois ? Quels sont les enjeux soulevés par cette "mise en territoire" du dispositif public ? Quels sont les facteurs susceptibles de faciliter ou de freiner la réussite du PCAET ? •

ENCART 1

Qu'est-ce qu'un instrument de l'action publique ?

"L'action publique est un espace sociopolitique construit autant par des techniques et des instruments que par des finalités ou des contenus. Un instrument d'action publique constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur".

Pierre Lascombes et Patrick Le Galès, In Dictionnaire des politiques publiques, Presses SciencesPo, 2014, p. 325."

1.

L'ENQUÊTE : MÉTHODES ET TERRAINS

L'enquête réalisée de septembre 2018 à janvier 2019 est composée de trois éléments : 1) Un questionnaire administré auprès de 715 foyers ; 2) quarante entretiens semi-directif menés auprès de résidents, d'élus et d'experts ; 3) l'observation et la participation à plusieurs manifestations et réunions relatives à la transition énergétique dans l'Albigeois.

L'enquête a été conduite sur quatre terrains d'études afin de prendre en compte la variété des profils de communes-membres de la communauté d'agglomération (cf. figure 1).

- **Rouffiac**, commune "rurale" située à l'ouest d'Albi, compte 513 habitants dont, une majorité de retraités et de propriétaires de leurs maisons individuelles. Elle dispose d'une école et peu de commerces.
- **Saint-Juéry**, commune "périurbaine" de 5781 habitants localisée à l'Est d'Albi, est bien desservie par les lignes de bus et compte une centaine d'artisans/commerçants ainsi que tous les services du quotidien.
- **Pelloutier**, quartier résidentiel d'Albi dans lequel vivent 1928 habitants, contient une petite centaine de commerces, de nombreuses infrastructures et des espaces verts qui composent un cadre de vie considéré comme "agréable et calme" par ses habitants.
- Enfin, **Cantepau** est un quartier résidentiel d'Albi, classé prioritaire par la politique de la ville, dans lequel vivent 2020 habitants. Composé de pavillons et d'immeubles (tours d'habitations), il est caractérisé par une forte proportion de locataires, de logements collectifs et avec un taux d'emploi particulièrement faible (31% des 15-64 ans en 2013), (INSEE, Dossier Occitanie, n°7, 2018) .

Chaque terrain correspond à une entité statistique (appelée *IRIS*) dont les caractéristiques démographiques (environ 2000 habitants pour les communes de plus de 10 000 habitants) et géographiques (type d'habitats, infrastructures routières, etc.) sont relativement homogènes. Le choix de ces quatre terrain d'étude est porté par la prise en compte d'une hétérogénéité sociale (type d'habitat, statuts d'occupation de l'habitat, catégories socio professionnelles, etc.).

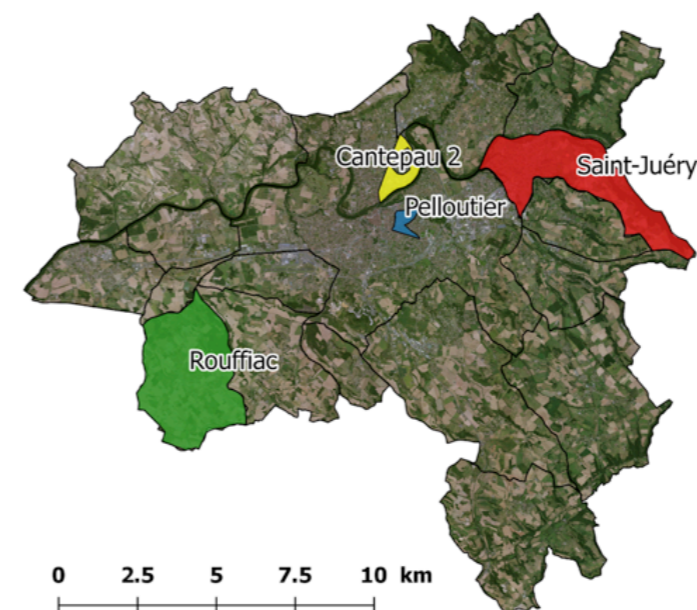


FIGURE 1

Carte du territoire de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et des terrains enquêtés.

Source : IGN 2017
©M1 GTDL/INUC2019

©M1 GTDL/INUC2019

2.

QUELS ENJEUX DU PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL ?

Territorialiser la transition énergétique implique de comprendre les spécificités locales

Le Plan Climat-Air Énergie Territoire (PCAET) soulève la question de la territorialisation de la politique nationale de transition énergétique. Les objectifs globaux et internationaux sont déclinés à l'échelle locale mais ne suffisent pas à appréhender la notion complexe de territoire ; diversité des vécus, des pratiques, des activités spécifiques des populations et de l'appropriation de leur(s) territoire(s). Par conséquent pour territorialiser, il faut connaître les usages et les représentations des habitants. L'étude réalisée a permis d'émettre plusieurs hypothèses. Premièrement, c'est au niveau local que l'on peut appréhender les variations sociales des logiques d'action individuelles, invisibles à d'autres échelles d'observation (pratiques, habitudes). Deuxièmement, la prise en compte des acteurs locaux de la société civile, résidents et associations, est inséparable du processus de territorialisation. Ainsi, la compréhension de la diversité des modes de vie des résidents facilitera leur intégration dans des démarches participatives territorialisées souhaitées dans le PCAET.

Un instrument pour gouverner la transition énergétique

Le Plan climat-énergie territorial (PCAET) est l'outil formalisant la stratégie des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) pour le climat, l'air et l'énergie sur leur territoire. Il fait suite au Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) stipulant dans la loi Grenelle I, l'établissement d'un bilan GES et le renforcement du rôle des collectivités publiques dans l'aménagement durable du territoire "A cet effet, l'État incitera les régions, les départements et les communes et leurs groupements de plus de 50 000 habitants à établir, en cohérence avec les documents d'urbanisme, des plans climat-énergie territoriaux avant 2012». Par la suite avec l'élaboration des SRCAE (Schéma Régional Climat-Air Énergie) prévus dans chaque région par la loi Grenelle II, promulguée en 2010, cette recommandation est devenue obligatoire. L'objectif est donc la lutte contre le changement climatique tant par l'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) que par l'adaptation des consommations d'énergie.

Un instrument de dynamisation du territoire ?

Pour le territoire, le PCAET est supposé apporter quatre principaux avantages : il engage durablement celui-ci dans la transition écologique et énergétique ; il participe à la réduction de la facture énergétique des collectivités et du territoire ; il favorise le développement d'emplois liés à la rénovation et aux énergies renouvelables ; il améliore la qualité de vie des habitants (préservation de la nature et de l'amélioration de la qualité de l'air). Les EPCI doivent mettre en place un PCAET avec l'aide du Préfet (département), ils en détiennent une même définition, exprimée par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise en Énergie (ADEME), agence de l'État. Ensuite, il doit être construit de manière concertée avec les différents acteurs. Le PCAET doit inclure des démarches de participation et de mobilisation de la société civile. Cette injonction de dynamique participative représente une dimension essentielle de la réussite d'une politique publique. Elle repose sur des formes de régulations et d'innovations sociales impliquant les ressortissants, c'est-à-dire tous les habitants destinataires des politiques publiques.

Un instrument de communication ou de coordination ?

Le PCAET constitue donc un cadre pour réaliser les actions allant dans le sens de l'environnement. Cet outil de gouvernance de l'action publique vise à mettre en cohérence et en évidence les actions déjà conduites par la collectivité. Il devient un moyen pour communiquer sur ces problématiques et sert de un levier pour inciter les acteurs du territoire à agir sur les court, moyen et long termes.

Un fonctionnaire du Ministère de la transition écologique et solidaire avec qui nous nous sommes entretenus propose cette définition qui reprend les différents enjeux de cet outil polymorphe : "Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il intègre pour la première fois les enjeux de qualité de l'air".

Aussi, c'est par le biais de la politique publique environnementale que peuvent être abordés plusieurs aspects de la politique publique (économique, sociale) comme le PCAET en est l'exemple affirme un autre expert en charge des questions environnementales dans les collectivités locales : "La transition énergétique, dont le PCAET est un outil central, s'intègre aussi dans la politique économique et sociale du territoire." En outre, l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), spécifie les motivations profondément environnementales du PCAET comme outil de politique publique, puisque le dispositif doit s'approprier, à l'échelle de la communauté d'agglomération, les différents enjeux du changement climatique discutés aux échelons internationaux, européens, nationaux, régionaux.

Un instrument encastré dans des logiques multi-territoriales

Les enjeux de la politique publique de lutte contre les changements climatiques dépassent le cadre local, voire national. En effet, le développement des politiques publiques dans le domaine de l'énergie est conditionné par le cadre international et européen (cf. figure 2). L'Union Européenne est l'un des principaux contributeurs financiers à la mise en œuvre des Plans Climat. Le budget est attribué aux Régions en fonction de la richesse des habitants (selon le ratio PIB/habitant). Les objectifs internationaux sont déclinés en objectifs nationaux puis régionaux et enfin locaux. La nécessité d'impliquer les échelons locaux pour atteindre les objectifs est mentionnée par les textes internationaux et européens. Elle est justifiée notamment par l'influence des acteurs locaux dans les domaines des transports, d'urbanisme, des déchets, des énergies renouvelables et de la qualité de l'air. Trois ans après la conférence de Paris (COP21), les collectivités territoriales ont fait le choix de limiter leur impact sur le réchauffement climatique et d'adapter leur territoire aux changements de leur environnement.

3.

MODES DE VIE ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES HABITANTS : QUELQUES ENSEIGNEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

Un parc immobilier ancien et peu performant en matière énergétique

Depuis les années 2000, la transition énergétique s'incarne notamment par la multiplication de normes de construction en matière d'isolation et de performance énergétique du bâti. Quelle est donc l'état du parc immobilier de la C2A aujourd'hui, pour la population des 715 foyers enquêtés ? La plupart des habitations de l'albigeois sont anciennes, donc potentiellement caractérisées par des performances énergétiques faibles (les fameuses "passoires"). Le graphique ci-dessous indique, pour la population enquêtée, que plus d'un tiers des logements a été construit avant 1970. Un deuxième tiers des logements date des années 1971 et 1990, période de croissance économique et de production immobilière forte durant laquelle la problématique de la performance énergétique des logements émerge discrètement. Ce n'est qu'à partir des années 2000 que de véritables contraintes (normes et certifications) en matière de production de logements neufs sont imposées. Or seulement 1/4 des logements investigués dans l'enquête ont moins de 20 ans (23,1% entre 2001 et 2018). Les logements des enquêtés sont donc souvent anciens, ce qui peut avoir une influence sur la qualité de l'isolation et sur les travaux faits ou à faire.

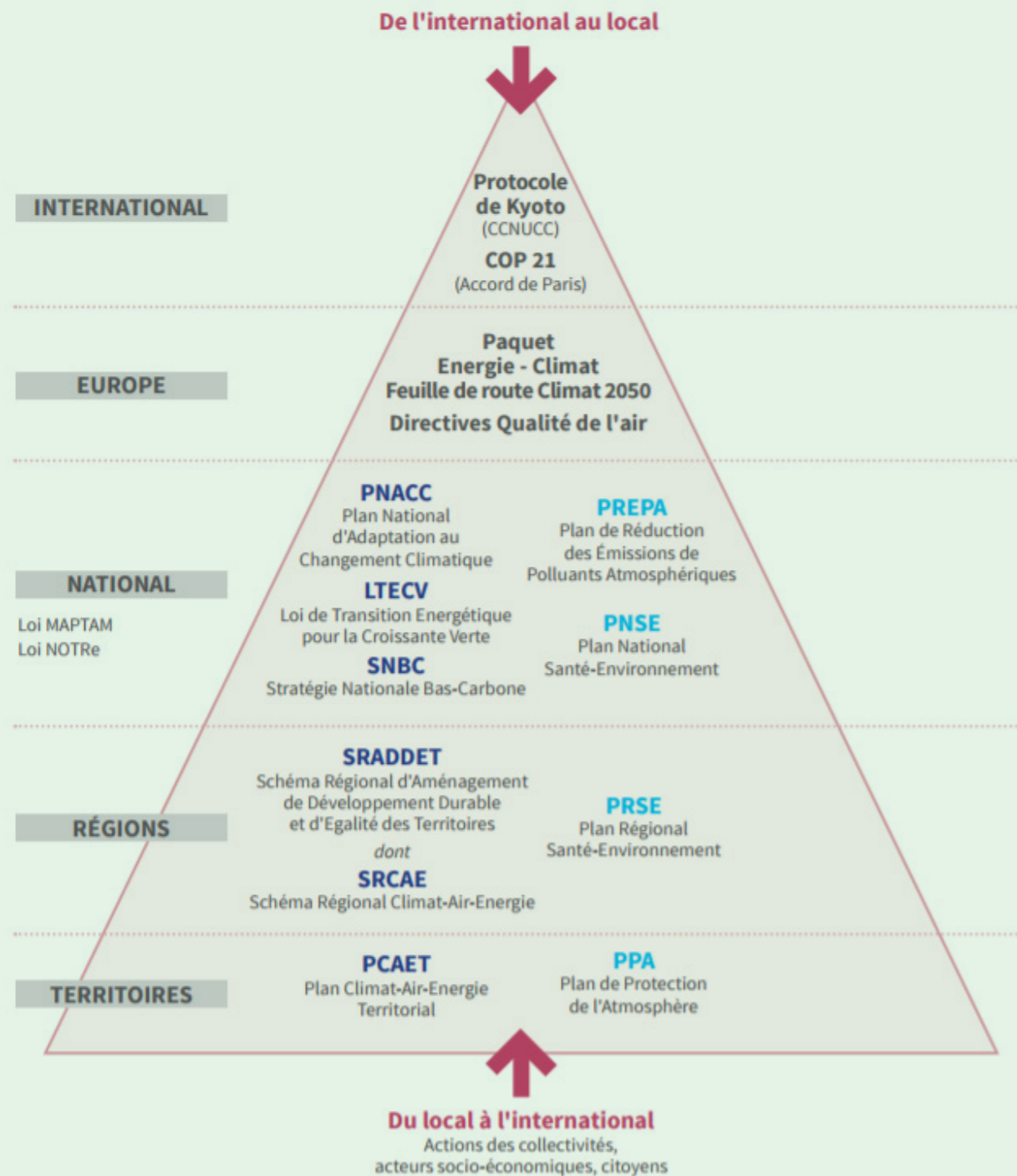
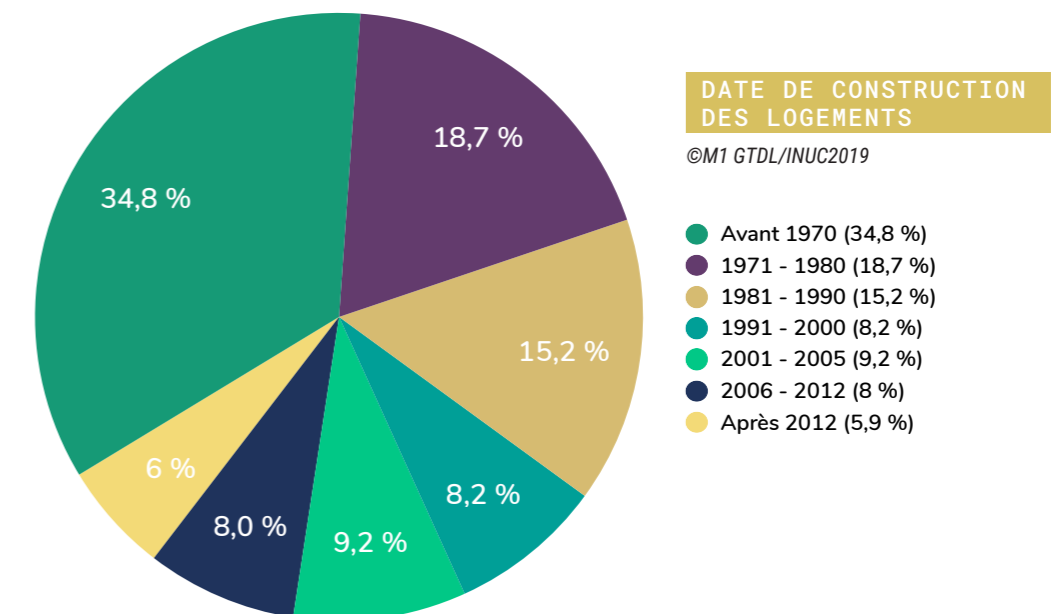


FIGURE 2

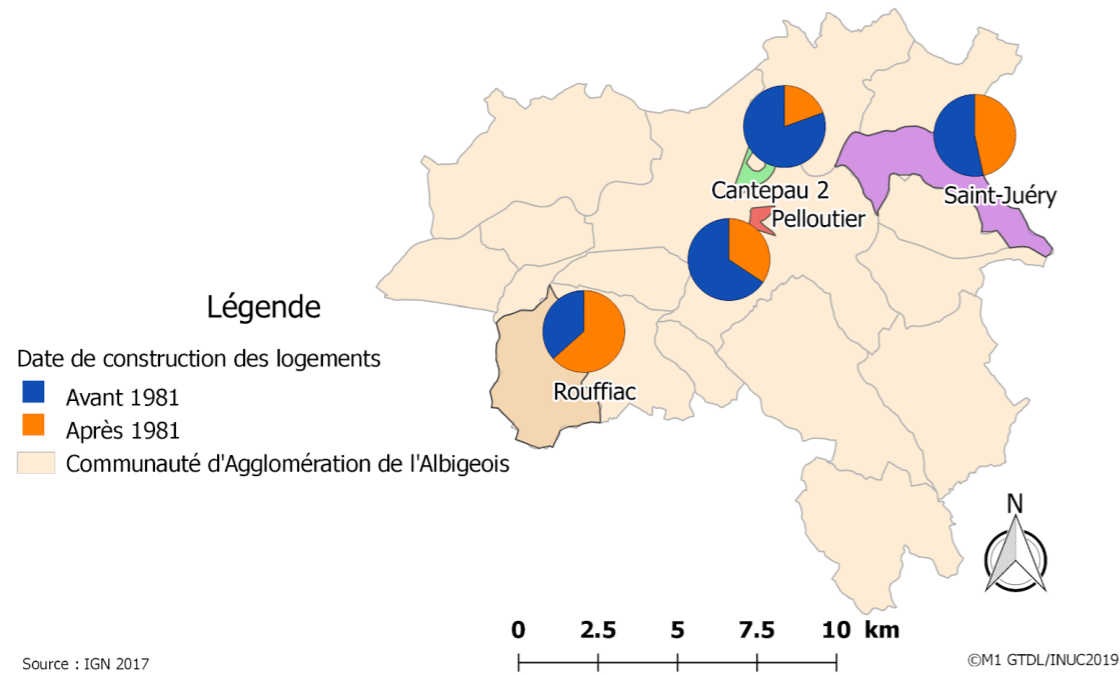
Positionnement du PCAET dans la politique internationale et nationale de lutte contre le changement climatique.

Source : ADEME, 2016



La carte ci-dessous montre que la problématique de l'ancienneté du bâti mérite d'être spatialisée. Les logements de Rouffiac ont majoritairement été construits après 1981 (63,4%). À Saint-Juéry, la répartition est quasiment équilibrée: 46,6% des logements ont été construits après 1981 et 53,4% avant 1981. Pour les deux quartiers d'Albi, en revanche, les logements sont majoritairement plus anciens. À Pelloutier, 65,7% des logements ont été construits avant 1981 et 34,3% après, tandis qu'à Cantepau: 85,5% des logements ont été construits avant 1981 et 14,5% après. Cette répartition est importante à prendre en compte car la consommation énergétique des ménages varie selon l'ancienneté de leur logement.

ÂGE DES LOGEMENTS EN FONCTION DU LIEU D'HABITATION

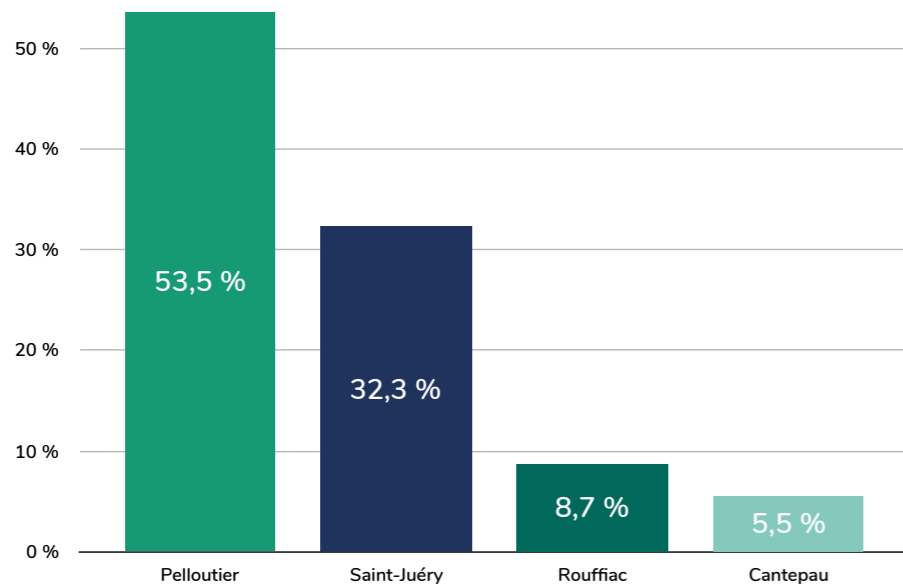


Davantage de précarité énergétique dans les logements anciens

Dans le quartier de Pelloutier, 53,5% des enquêtés estiment "ressentir le froid dans leur logement". C'est l'une des variables importantes du problème de "précarité énergétique" (cf. encart).

RÉPARTITION DES HABITANTS AYANT RESENTI LE FROID DANS LEUR LOGEMENT

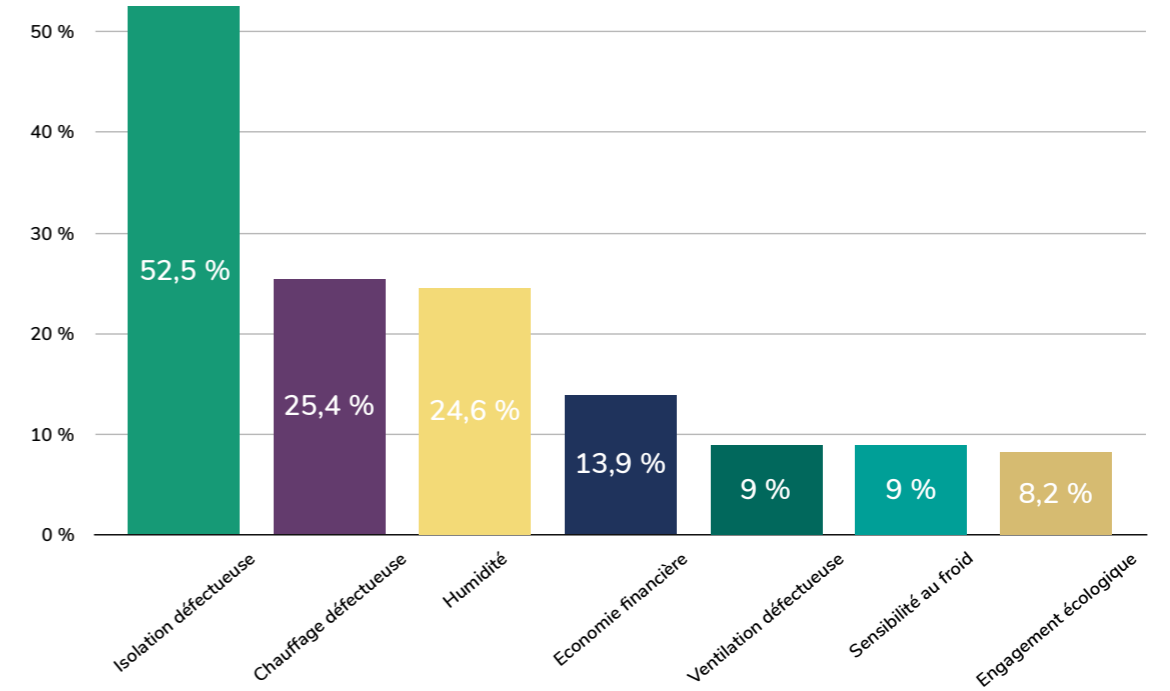
©M1 GTDL/INUC2019



Ce ressenti est directement lié à l'ancienneté du bâti. Lorsque l'on demande à l'ensemble des enquêtés ce qui leur semble être les causes de ressenti du froid, l'isolation défectueuse arrive largement en tête (52,5% des personnes déclarant avoir "ressenti le froid" dans leur logement), suivie du "chauffage défectueux" (25,4%) et des problèmes "d'humidité" (24,6%).

PROVENANCE DU RESENTI DU FROID

©M1 GTDL/INUC2019



ENCART 2

Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

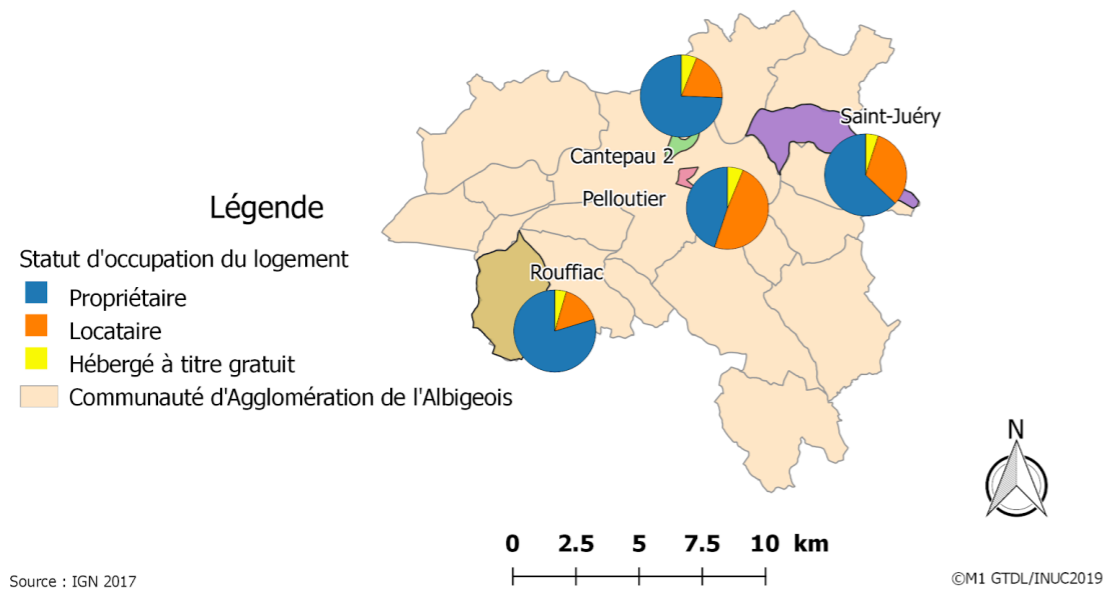
La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement indique : "est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat". Cette définition se limite au logement (elle délaisse les questions de mobilités notamment) mais elle a le mérite de relier la question des ressources à celles des conditions d'habitat. Des critères quantitatifs peuvent affiner cette notion, en considérant par exemple que la précarité énergétique concerne les ménages dont 10 % ou plus de leurs revenus sont consacrés aux dépenses d'énergie dans le logement. Les aspects qualitatifs sont néanmoins indispensables pour prendre en compte la variété des situations : par exemple, la notion de "froid ressenti" est liée à l'état du logement, au budget disponible pour la dépense énergétique, mais aussi à l'état de santé et à l'âge de l'occupant.

La précarité énergétique concerne davantage les locataires

Autre résultat important de notre étude, une majorité des ménages déclarant "ressentir le froid" dans l'albigeois est locataire de son logement. Les locataires seraient donc davantage en situation de précarité énergétique que les propriétaires proportionnellement moins nombreux à déclarer ressentir le froid.

Dans notre étude, les 715 enquêtés sont majoritairement propriétaires de leur logement mais cela varie fortement d'un secteur à l'autre. Ainsi, dans le quartier Pelloutier, caractérisé par du bâti ancien, la moitié des enquêtés déclarent être locataires. C'est l'inverse à Saint-Juéry, Rouffiac et Cantepau 2 où il y a davantage de propriétaires que de locataires.

CARTE DU STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT EN FONCTION DU LIEU D'HABITATION



Les locataires peuvent difficilement agir en matière de rénovation énergétique

Le statut de l'occupant est une variable clé en matière de consommation énergétique. Des différences importantes existent entre propriétaires et locataires, notamment si l'on demande aux ménages de se projeter dans des travaux de rénovations énergétiques. Les témoignages sont nombreux de locataires capables d'identifier les travaux à réaliser pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement, mais qui ne disposent d'aucune marges de manœuvres en raison de leur statut.

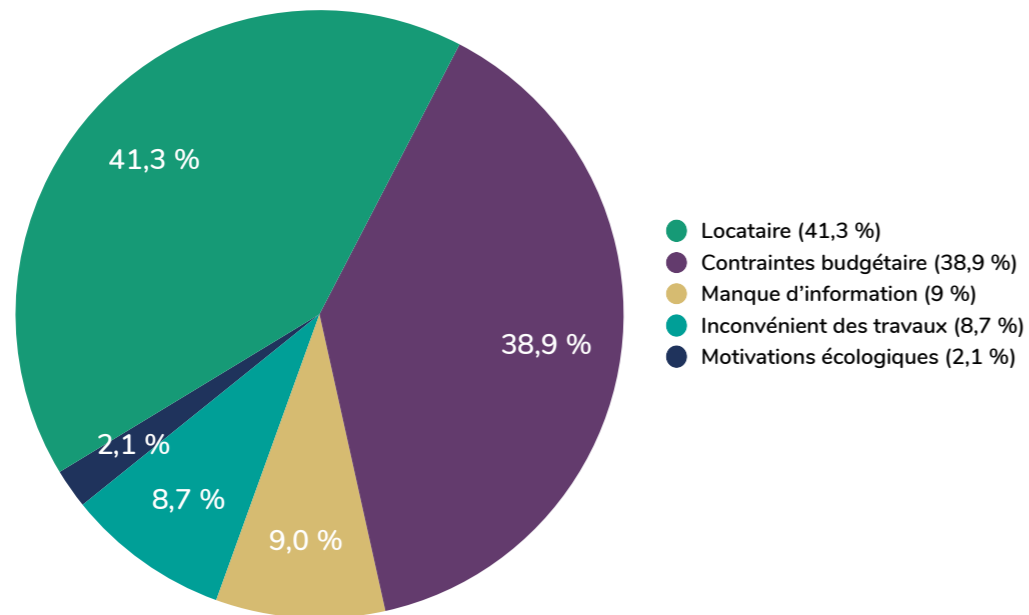
Parmi les ménages qui estiment que des travaux de rénovation énergétique de leur logement sont nécessaires, 41,3% d'entre eux invoquent le fait d'être locataire comme principale raison à ne pas les effectuer (cf. figure X).

“ Les chauffages ne marchent pas bien, parce qu'on a une vieille chaudière qui ne marche pas bien et qui consomme beaucoup. Le propriétaire ne veut pas changer alors je ne vais pas changer.”

Homme, moins de 30 ans, Saint-Juéry

RAISONS POUSSANT LES HABITANTS À NE PAS EFFECTUER DES TRAVAUX

©M1 GTDL/INUC2019



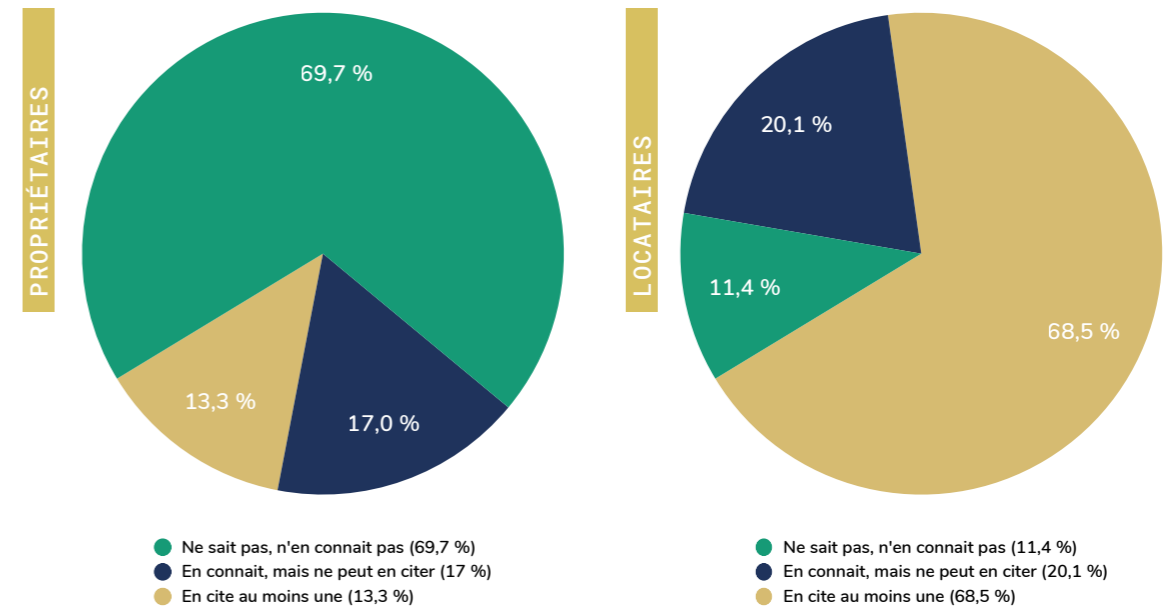
Comment diminuer la précarité énergétique qui, dans l'albigeois, semble davantage concerner les locataires que le reste de la population ? En incitant les propriétaires à agir et investir dans la rénovation des logements, y compris dans le parc locatif.

Paradoxe : des locataires mieux informés que les propriétaires

De nombreux dispositifs existent aujourd'hui pour favoriser la rénovation énergétique des logements, mais ces aides sont principalement attribuées aux propriétaires. Notre étude montre pourtant que ce sont les locataires qui connaissent davantage les aides à la rénovation énergétique ! Ainsi, 68,6% des locataires sont en mesure de citer au moins une aide financière contre 13,3% pour les propriétaires. Ce sont ces derniers que l'action publique en matière d'information mérite de cibler.

NIVEAU DE CONNAISSANCE DES AIDES FINANCIÈRES :

©M1 GTDL/INUC2019



Principal frein à la réalisation de travaux de rénovation énergétique : la dépense économique

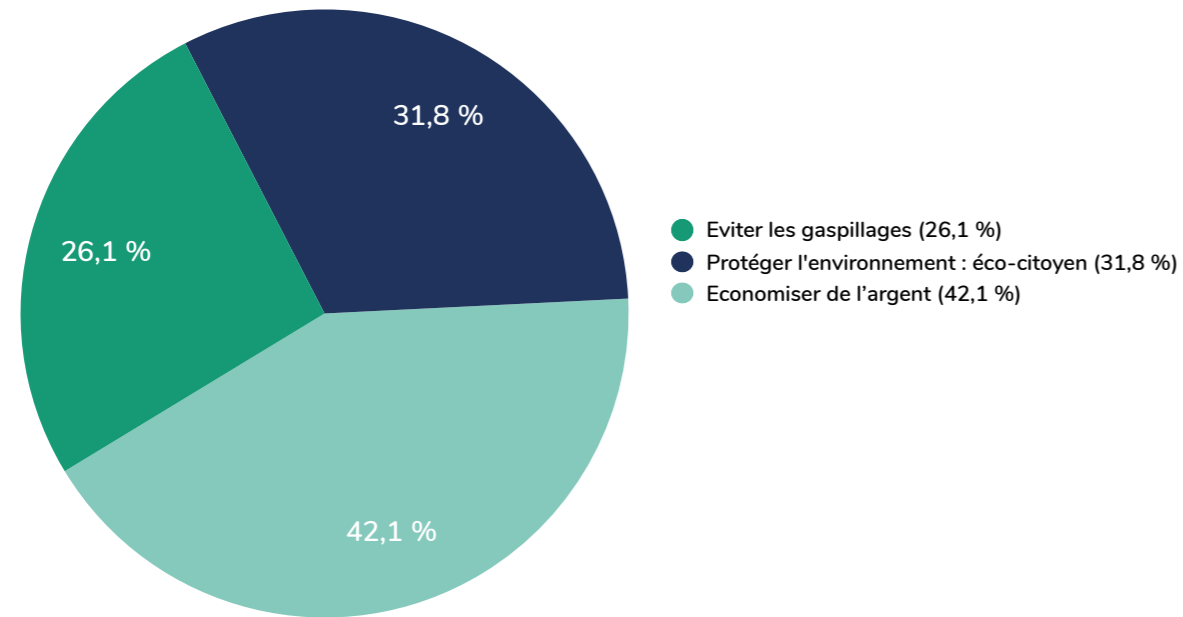
Notre enquête montre que les travaux de rénovation énergétique sont l'aboutissement d'un effet de chaîne, initié par un état de vétusté plus ou moins fort (en fonction de l'âge de l'habitat et des derniers travaux effectués), qui aura par conséquent des coûts élevés en matière de consommation énergétique dans la vie de tous les jours. Cependant, il apparaît très clairement c'est à travers le point de vue économique - et donc sur une longue durée - que s'opère la décision d'effectuer des travaux, l'ambition écologique étant une valeur ajoutée au résultat voulu. En effet, même si elle est importante, le sentiment d'effectuer des travaux pour contribuer à la "défense de l'environnement" est au second plan : ce point de vue ajoutera du poids à la balance décisionnaire, au lieu d'être une variable décisive dans le processus de réflexion.

Principale motivation pour économiser de l'énergie : la dépense économique !

Le résultat précédent correspond aux motivations des ménages pour économiser de l'énergie en général (et pas seulement pour effectuer des travaux de rénovation énergétique).

MOTIVATIONS PRINCIPALES POUR ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE

©M1 GTDL/INUC2019



A la question des motivations principales économiser de l'énergie, les réponses montrent qu'il existe trois grands types de motivation. Deux d'entre eux sont clairement identifiés : "Économiser de l'argent" s'apparente à la motivation économique, puis, "protéger l'environnement" et "être responsable- éco-citoyen" à la motivation environnementale. Une troisième modalité de réponse nommée "Eviter les gaspillages" peut être considérée comme une catégorie hybride évoquant l'envie de diminuer sa facture énergétique tout en réduisant son impact énergétique global.

De manière générale, on peut voir que la motivation économique est plus forte que la motivation écologique pour réaliser des économies d'énergie. Les répondants sont plus sensibles aux économies financières réalisées. Économiser l'énergie pour des raisons environnementales ne semble pas être la préoccupation principale pour mobiliser les habitants.

"Je serai curieux de savoir combien de personnes raisonnent écologie quand ils achètent un appareil [...] Je pense que les gens pensent d'abord aux économies financières qu'ils font, avant de penser à l'écologie."

Homme, 60 ans et plus, Rouffiac

Les ménages multiplient d'ores et déjà les gestes d'économie d'énergie

La mise à l'agenda du PCAET passe par l'application de réformes publiques et de dispositifs en vue d'atteindre les objectifs fixés et spatialisés pris par des experts et des décideurs publics. Mais cette étude montre que les habitants, à l'échelle de leur logement, n'ont pas attendu le PCAET pour s'inscrire dans la dynamique de réduction des consommations énergétiques. Les pratiques énergétiques des habitants se déclinent par des actions ou activités domestiques. Elles sont saisonnières et dépendent du type de l'habitat et de l'environnement externe à l'habitat; l'enjeu étant pour eux d'aboutir à une consommation énergétique qu'ils jugent raisonnable.

L'étude montre que les pratiques de sobriété énergétique sont plutôt bien intégrées par les habitants. Les économies financières réalisées sont leur principale source de motivation. Les habitants manifestent une volonté de réduire leur consommation énergétique. En effet, la majorité des interrogés déclarent faire des petits gestes au quotidien : éteindre les lumières, faire un suivi de leurs dépenses énergétiques, réguler la température du chauffage, réaliser les petits travaux d'isolation nécessaires, éviter les pertes d'énergie, favoriser la lumière du jour, etc. Ce sont à travers des économies "visibles" que les enquêtés estiment faire le plus d'effort.

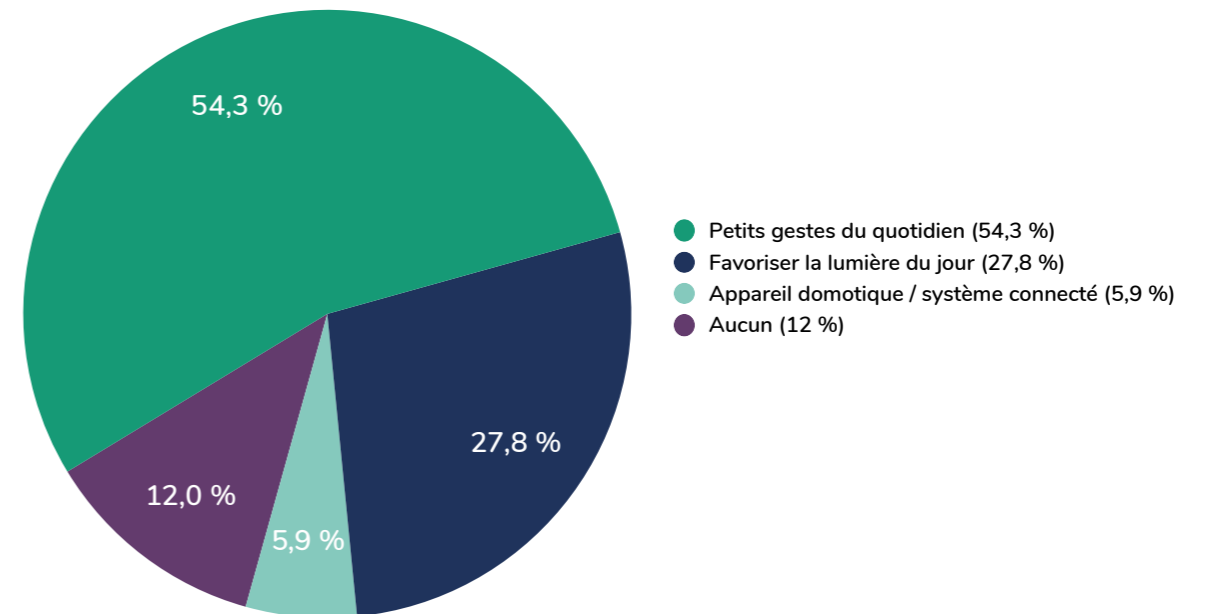
Ces gestes quotidiens se reconfigurent tout au long de l'année en s'adaptant à la saisonnalité et sont pour la plupart cumulés en été comme en hiver. Ainsi lors des fortes chaleurs, peu d'habitants disposent d'équipements spécifiques au rafraîchissement du logement (9,8% utilisent la climatisation et 12,2% un ventilateur). La majorité d'entre eux privilégient plutôt les pratiques "manuelles" et ordinaires : aération du logement, fermeture des volets et des stores, etc.

"Oui. C'est surtout les petites choses... On essaie, les lumières de les éteindre tout le temps. L'eau aussi."

Homme, moins de 30 ans, Saint-Juéry

PRINCIPALES ACTIONS QU'EFFECTUENT LES HABITANTS POUR RÉDUIRE L'ÉNERGIE CONSOMMÉE PAR L'ÉCLAIRAGE

©M1 GTDL/INUC2019



Des "éco-gestes" qui méritent d'être redynamisés

Parmi les gestes du quotidien appelés "éco-gestes", le tri des déchets au sein des foyers représente l'un des plus anciens domaines de sensibilisation et d'action publique en matière d'environnement. Notre enquête aboutit pourtant à des résultats contradictoires et surprenants dans l'albigeois. D'un côté, l'analyse qualitative constate que les habitants déclarent majoritairement effectuer des démarches de recyclage et de tri, voire tendre vers la réduction de la production de déchets. De l'autre côté, les données quantitatives recueillies indiquent que seulement 22% des habitants des communes interrogées effectuent le tri de leurs déchets. Si l'on se réfère à une enquête récente sur le tri des déchets des particuliers initiée par une entreprise spécialisée dans le tri des déchets, (rapport annuel Citeo, 2018), on remarque en effet que le pourcentage d'habitants qui pratique les gestes de tri systématique dans la Communauté d'agglomération de l'albigeois se situe en dessous de la moyenne nationale (22% contre 48% en 2017 sur l'ensemble du territoire français d'après Citeo).

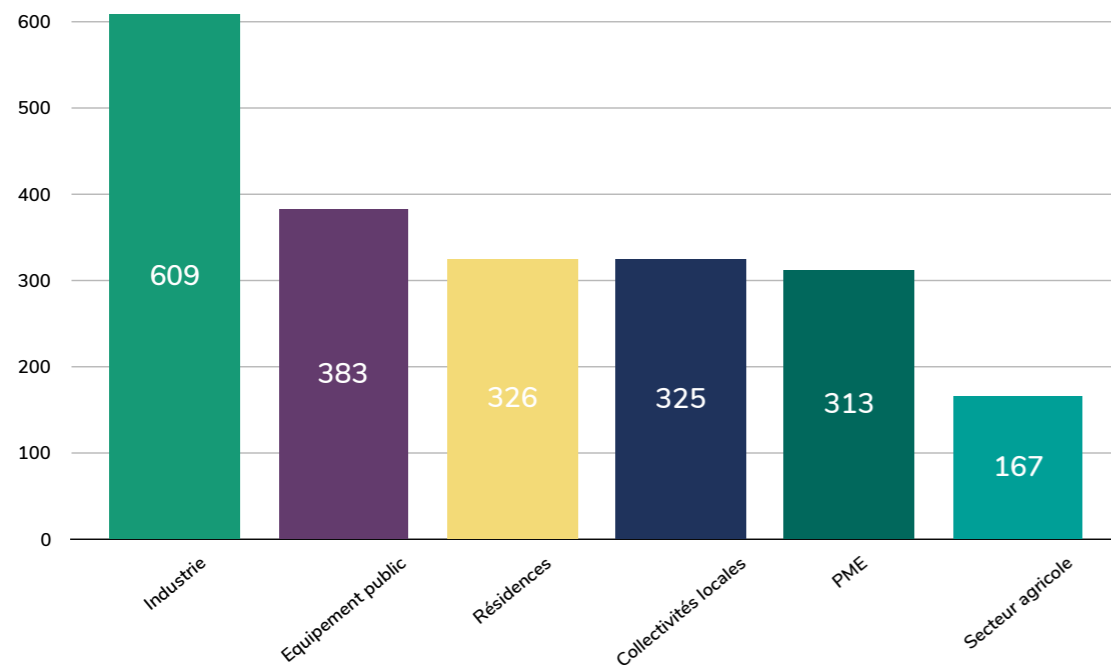
Notre enquête confirme ces données et permet de mieux comprendre ce décalage entre représentation et pratique en matière de déchets. D'une part, les ménages enquêtés évoquent l'absence ou le nombre restreint de lieux de collectes pour effectuer le tri. D'autre part, ils participent au tri de leurs déchets mais de façon ponctuelle et très irrégulière.

La contribution du "secteur résidentiel" est difficile à (se) représenter

Pour mieux appréhender le rapport des habitants aux consommations énergétiques en général, nous avons choisi de les interroger sur ce qu'ils pensent "des autres" dans l'agglomération albigeoise. Ces résultats nous semblent importants.

EVALUATION DU PLUS GROS CONSOMMATEUR D'ÉLECTRICITÉ PAR LES ENQUÊTÉS SUR LA C2A

©M1 GTDL/INUC2019



Le diagramme ci-dessus montre ce que les enquêtés considèrent comme principal consommateur d'électricité sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ainsi, pour les habitants les plus gros consommateurs d'énergie sont le secteur industriel, suivi des équipements publics. Le secteur résidentiel arrive en troisième position, alors même que le diagnostic du PCAET présenté en comité technique en mars 2018 montre qu'il représente la majeure partie de la consommation d'électricité sur l'Albigeois, suivi du secteur de l'industrie et des transports. Ce résultat illustre tout particulièrement les fortes attentes exprimées par les habitants en matière d'exemplarité de la part des acteurs les plus influents, du domaine public comme du domaine privé, pour la mise en œuvre de la transition énergétique.

CONCLUSION

Ces quelques résultats d'enquête permettent de mettre en exergue certaines limites à la mise en application du Plan Climat Air-Énergie Territorial.

Du côté des résidents, les variables statut d'occupation du logement et taille du logement contribuent significativement à expliquer les rapports à la déperdition énergétique et à la précarité énergétique. Il ressort de cette enquête une priorité à la rénovation énergétique, surtout concernant les locataires qui sont les plus exposés à la précarité énergétique, et ce phénomène est visiblement plus marqué dans le quartier de Pelloutier où la marge de manœuvre des habitants est la plus réduite, les logements étant les plus anciens. La précarité énergétique est également visible dans les logements d'une surface de moins de 40m², les habitants ressentent plus le froid que dans un logement plus vaste.

Du côté de la communauté d'agglomération, le temps long de la mise sur agenda politique peut s'expliquer par un ensemble de motifs : hétérogénéité des territoires et des populations, logistique de communication intercommunale insuffisante, difficulté à prioriser les enjeux, appropriation hétérogène des enjeux environnementaux, données insuffisantes sur les consommations énergétiques, approche par la démocratie participative balbutiante. L'enquête montre un déficit de concertation autour du PCAET. A ce stade, seuls les élus et techniciens se disent concernés par sa mise en place. Les associations interrogées, qui ne sont

pas encore intégrées dans ce processus, déclarent souhaiter leur participation arguant aussi qu'elles pourraient être un levier intéressant à mobiliser directement auprès des citoyens. De façon générale, l'enquête auprès des résidents a mis en évidence une attente forte de communication entre élus et habitants. Certains jugeant d'une part que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ne communique pas assez avec eux et d'autre part qu'une communication plus inclusive en direction de la population locale favoriserait une meilleure participation citoyenne.

Du côté des élus et des services techniques de la Communauté d'agglomération, il est observé qu'un des obstacles concernant la mise en place du PCAET est le manque d'accompagnement des élus par l'État. De fait, ils sont nombreux à dire que le PCAET est vécu au niveau de l'agglomération comme une injonction. Car si la mise sur l'agenda territorial du PCAET s'inscrit dans un cadre assez bien défini dans ses ambitions et sa temporalité, sa mise en œuvre concrète nécessite un travail politique et technique intense qui prend du temps. Il implique une bonne connaissance des territoires et de ses populations ainsi qu'une logistique humaine et technique dédiée à la coordination et au suivi du plan, en même temps qu'une volonté politique suffisamment forte pour hiérarchiser les projets durables dans un contexte de transition énergétique perçu comme plus ou moins urgente par l'ensemble des acteurs. •

Équipe de recherche enseignants-chercheurs

POLITIQUES PUBLIQUES, ENVIRONNEMENT
& SOCIÉTÉS, INU CHAMPOLLION

- MICHÈLE LALANNE
Professeur de sociologie, CERTOP UMR CNRS 5044
- RÉMI BÉDOS
Maître de conférence en géographie, GEODE UMR CNRS 5602
- THIBAUT COURCELLE
*Maître de conférence en géographie et aménagement,
LISST-CIEU UMR CNRS 5193*
- CHRISTOPHE JALAUDIN
Maître de conférence en sociologie, LISST-CERS UMR CNRS 5193
- ALICE MARTIN
Cartographe, TIGEO

Équipe de recherche des étudiants du Master 1 Gestion des Territoires et Développement Local - GTDL - (2018/2019)

- CAMILLE BURGUIÈRE
- LORIS CARIOU
- ROXANE CEBE
- JUSTINE CHAMPALOUX
- CHARLINE FARGET
- ALEXANDRE FAUCHIER
- OPHÉLIE GARES
- DAVID GODEFROY
- MORGANE GOUDJIL
- EDITH HENNIAUX
- CLÉMENT MANIÈRE
- ANTOINE NOGUEZ
- TEIVA PAUDELEUX
- JEAN-PAUL PREIRA
- PHYLAE ROMAN
- BRICE SANOU
- MARION SUPIOT
- ALLAN VEZIER
- DAMIEN WEISSE

*Publication réalisée par le département Sciences Humaines et Sociales
Presses de l'INU Champollion*

**Institut National
Universitaire Jean
François Champollion**

Département Sciences
Humaines et Sociales

Master 1 Gestion
des Territoires et
Développement Local

Place de Verdun 81012
CEDEX Albi

05 63 48 17 17

*Recherche menée avec le
soutien de la Communauté
d'agglomération de
l'Albigeois*